

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2019

---ooOoo---

Le premier mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

2/1 – La programmation 2019 de la Politique de la Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3/1 – Acquisition du 134 rue du Général de Gaulle – Ancienne agence CIC

3/2 – Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Van der Meersch

3/3 – Mise en œuvre des outils issus de la loi ALUR pour la lutte contre l'habitat indigne – Convention de prestation de service entre la MEL et la Ville

3/4 – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Adhésion à l'association nationale et engagement de la démarche

3/5 – Mutualisation de la plateforme Enjoy-MEL entre la Métropole Européenne de Lille et les communes membres pour développer l'attractivité des cœurs de ville et des centre-bourgs – Convention entre la MEL et la Ville

5 – PERSONNEL

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mars 2019

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Convention de partenariat entre la Ville de Mons en Barœul et l'association Lille3000 pour l'organisation d'Eldorado – Autorisation de signature

13 – DIVERS

13/1 – Adhésion au dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

13/2 – Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat Métropolitaine – Autorisation de signature de la convention d'adhésion

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2017

13/4 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2017

13/5 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, M. DEVOUGE, Mme CHABANE Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. GANSERLAT, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme ANSART par M. ELEGEEEST ; M. BLOUME par Mme ADGNOT ; Mme JAMIL HUSSAIN par M. DEVOUGE ; Mme GINGOLD par Mme LEDÉ ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO ; M. SCHOOS par M. LEDÉ ; M. GARCIA par Mme LAVALLEZ (à partir de la délibération 2/1)

Absent excusé :

M. MAES

M. le Maire souligne que les points essentiels de l'ordre du jour concernent le Rapport d'Orientation Budgétaire, la programmation de la Politique de la Ville, une série de délibérations d'urbanisme, l'inscription de la Ville dans la perspective de l'adhésion à l'association « territoire zéro chômeur » et enfin la convention LILLE 3000.

Le procès-verbal du CM du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

M. BOSSUT présente le Rapport d'Orientation Budgétaire sous forme de diaporama.

Il explique que l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement est très comparable aux chiffres 2017 quant aux taux de réalisation, d'ailleurs semblables à ceux de la plupart des collectivités territoriales.

Concernant les dépenses, il rappelle qu'on ne peut engager de dépenses au-delà des montants prévisionnels votés, précise que la prévision a été bonne puisqu'on vient tangenter l'asymptote avec 97 % de taux de réalisation et qu'il est difficile d'être plus précis.

Pour ce qui est des recettes juste au-dessus des prévisions, il affirme que c'est la preuve que globalement les recettes inscrites au BP 2018 étaient assurées, garanties, ce qui témoigne de la sincérité du BP 2018.

Il ajoute que par contre, en termes de comparaison d'une année sur l'autre, il observe une différence très sensible entre 2016/2017 et 2017/2018 :

- 2016/2017 : dépenses de fonctionnement > 4 %, recettes de fonctionnement +0,9 %,

- 2017/2018 : dépenses de fonctionnement +0,8 %, recettes de fonctionnement +0,8 %.

Au rappel de ces chiffres, il souligne qu'on comprend immédiatement la prudence dont ils avaient fait preuve dans la prévision 2018 – craignant le prolongement de la tendance en effet ciseau.

Il note que cet effet ne s'observe pas sur 2018 avec un parallélisme des progressions entre dépenses et recettes, ce qui sur le moyen terme doit être la règle d'or à respecter.

Il fait toutefois remarquer que dans ces comparaisons d'une année sur l'autre, on n'est plus « à périmètre constant » compte tenu :

- de la fin des NAP qui a une incidence en dépenses et en recettes,
- de l'intégration de personnel ville (retraites, mutations) dans les effectifs des établissements pour personnes âgées avec une incidence en dépenses et en recettes (impact faible cette année) mais qui se poursuivra assez longtemps.

Il précise que le résultat de fonctionnement de 3,3 M€ est presque identique à celui constaté au CA 2017.

Il explique que cela signifie qu'en 2018, la Ville a consacré 13 % de ses recettes ordinaires de fonctionnement au financement des investissements.

Il ajoute que ce ratio n'est pas énorme, qu'il est par exemple nettement plus élevé à la MEL, qui contrairement à la Ville doit évidemment consacrer une partie de cette somme au remboursement de sa dette.

Il note sur ce niveau en perspective sur une période plus longue que l'autofinancement est plutôt sur une tendance à la baisse depuis 2015 alors que la Ville relance une vague d'investissements.

Il précise qu'au-delà des dépenses et des recettes ordinaires, il faut également regarder les dépenses et les recettes exceptionnelles (qui sont d'ailleurs le plus souvent des recettes DPV).

Il signale l'exception dans l'exceptionnel à savoir des régularisations comptables d'écritures liées à des opérations sur des placements financiers.

Il note qu'il n'y a aucune incidence budgétaire puisque ces sommes s'équilibrent en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement (qui annule une recette mal imputée).

Il précise que comptablement, on clôt l'exercice 2018 avec un excédent de 6 M€ (dont d'emblée 1,87 million d'écriture de compensation liés à cette régularisation) et que de fait l'excédent effectif est plutôt de 4,13 millions d'euros.

Il souligne que les dépenses d'investissement sont de 7,65 M€ (hors régularisation).

Il ajoute que dès le vote du budget prévisionnel d'investissement 2018, il avait annoncé que l'intégralité ne serait pas réalisée et il note que la promesse est tenue puisque que le taux de réalisation est à 70 %.

Il précise que la Ville est plutôt dans la norme des taux de réalisation des dépenses d'investissement des collectivités territoriales et que dans une approche pluriannuelle, au-delà du délai de réalisation, de la vitesse de réalisation, l'important est que ça soit fait et bien fait.

Concernant les recettes, il note qu'elles sont importantes et même au-delà du prévisionnel et que c'est la fin de la collecte des diverses participations de projets de l'ANRU 1.

Il indique qu'en neutralisant l'effet régularisation, la section d'investissement est comme partout largement déficitaire (- 4,74 millions €) et que ce déficit est presque couvert par le résultat positif de la section de fonctionnement de 4,13 M€.

Il présente structurellement comment se décomposent les investissements avec la part récurrente (entretien « au sens large », services généraux, aménagements et services urbains) et la part considérable d'investissements en matière d'enseignement (cours aux jardins d'école, maternelle de Gaulle, restaurant scolaire Jean Zay).

Il explique que l'évolution des dépenses d'investissement s'apprécie sur le temps long 2012-2019 (septennat).

Il présente l'atterrissage en pente douce de l'ANRU 1. Il précise qu'on est parti de très haut en 2013 (9,37 M€), avec un point bas en 2017 à 5 M€ mais pas si bas que cela puisque dans le précédent mandat, on était plutôt sur des niveaux d'investissement de 3 à 4 M€. Il indique qu'une 2^{ème} vague d'investissement a démarré début 2018 et poursuivra son évolution en 2019 et au-delà. Il précise que le réalisé 2018 devrait dépasser les 10 M€ et que la prévision pour 2019 est très haute.

Il présente la synthèse de l'exercice 2018 en précisant qu'on y reviendra de manière plus détaillée dans le cadre de la présentation du CA 2018.

Il annonce tout d'abord le résultat isolé de l'exercice 2018 avec un excédent de fonctionnement venant compenser pour partie le déficit de fonctionnement puisqu'il reste 614 000 € à financer.

Il ajoute que si on réintègre les résultats antérieurs, à hauteur de 9 157 000 €, on obtient un résultat cumulé en excédent de 8,5 M€.

Concernant les orientations budgétaires 2019, Il décrit en fonctionnement quelques éléments qui sont davantage détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire :

- des charges de personnels faussement stables compte tenu de la perte en 2019 de l'intégralité des NAP,
- une évolution des dotations et des produits fiscaux :
 - majoration de la DSU,
 - perte de DGF liée à la diminution de la population DGF,
 - deuxième phase d'exemption de taxe d'habitation conduisant à l'exemption totale de TH pour 80 % des foyers voire même 83 à 84 % des foyers monsois.
 - des bases fiscales dans une dynamique demeurant positive grâce à la revalorisation des valeurs locatives indexées sur l'inflation et aux nouvelles constructions (Pépité, Equilibre, Jardins d'Arcadie, Jean Jaurès , rue Lavoisier).

Il précise qu'une étude plus en profondeur sera présentée à la faveur du BP 2019 mais qu'on peut néanmoins dans un premier temps fixer a minima un autofinancement de 2,5 M€ (comme lors du BP 2018).

Il ajoute que s'en tenir à cela reviendra à dégrader en euros constants l'autofinancement et à relâcher l'effort dans le financement des investissements puisque parallèlement les recettes de fonctionnement augmentent.

Du côté de l'investissement, il souligne que les dépenses, compte tenu du portefeuille très garni des gros chantiers en pleine activité et de marchés d'ores et déjà passés sont évaluées à 14 M€ et que pour la plupart, ce ne sont pas des surprises puisqu'elles étaient déjà inscrites dans le PPI présenté lors du ROB 2018.

Du côté des recettes, il précise que pour un certain nombre de ces projets, on dispose d'ores et déjà de notifications, que d'autres demandes sont en cours ou seront instruites cette année.

Il indique que la valeur de 5,8 M€ est donc encore estimative et qu'elle pourra évoluer positivement en 2019.

Il note que pour financer ce volume d'investissements, il faut donc trouver hors budget 2019 un montant de 8,2 M€.

Il décrit la répartition de l'effort d'investissement entre enseignement, famille, sport et maintenance et décrit les principaux chantiers.

Il présente enfin les nouveautés par rapport au PPI présenté en 2018 :

- deux contrariétés : après l'attribution des marchés, les coûts consolidés des vestiaires Michel Bernard et de la crèche Europe sortent au-delà de l'estimation des maîtres d'œuvre (plusieurs centaines de milliers d'€),
- une mauvaise surprise : les travaux de l'école La Paix (500 K€),
- une décision prise en 2018 : la rénovation du Centre Social Imagine.

Il ajoute qu'heureusement, on n'est pas enfermé dans des corsets budgétaires trop rigides et que le PPI a la ductilité permettant une certaine flexibilité des fléchages budgétaires et un étirement dans le temps de la planification de certains projets.

Il note qu'au final, si on se base sur ces orientations, elles nous conduiraient à terminer l'exercice 2019 avec un excédent cumulé prévisionnel à hauteur de 2,85 M€ et que c'est moins que ce qui avait été annoncé l'an dernier (4 M€) pour les raisons qui viennent d'être indiquées et qui majorent le côté dépenses sans agir à proportion sur les recettes d'investissement.

Il considère que ce qui se passera à partir de mars 2020 appartiendra à un autre exécutif municipal et qu'il n'a évidemment pas mandat de s'exprimer en son nom puisqu'on ne sait ni de qui il sera composé, ni quel sera son programme même si chacun peut avoir sa petite idée.

Il précise que néanmoins la Ville est déjà engagée au-delà de 2020 au travers du Programme de Renouvellement Urbain (ANRU 2), que les choses ne sont pas définitivement conclues mais qu'elles sont très avancées sur les grandes lignes structurantes, dans les grandes masses financières.

Il ajoute qu'à horizon 2020, au titre de l'ANRU2, peu de choses auront été réalisées (la crèche de l'Europe, la démolition Van der Meersch, des relogements), que l'essentiel restera à entreprendre et que selon les orientations qui sont proposées, la Ville se présenterait face à ce projet de ville et au reste avec une réserve financière de 3,85 M€.

Il considère être resté très centré sur son sujet sans ouvrir l'angle de vue sur le contexte national et international qui figure néanmoins dans le rapport.

Il se permet toutefois une petite digression avant de conclure :

« J'avais noté, il y a quelques semaines, un propos désabusé de Régis DEBRAY, l'ex-révolutionnaire, devenu haut-fonctionnaire, reconverti en philosophe.

Je vous la livre : En politique, entre l'expert-comptable et le spin-doctor, il n'y a plus de place pour Chateaubriand.

Il y a sans doute du vrai dans ce propos mais faut-il pour autant l'adopter ! Personnellement, je ne m'y résigne pas ; J'avais d'ailleurs, dans le « Mons et Vous » de janvier, confié ma plume à Chateaubriand pour le texte de la tribune libre du groupe majoritaire.

Dès lors, j'ai été très heureux, le 7 février dernier, à la faveur d'un des nombreux grands débats, celui d'Etang-sur-Aroux, d'entendre notre Président, Monsieur MACRON, dans sa conclusion filant la dissertation sur « politique et utopie », citer Rimbaud : « Moi qui me suis dit mage ou ange, dispensé de toute morale, je suis rendu au sol, avec un devoir à chercher, et la réalité rugueuse à éteindre ! Paysan ! »

Cette citation a fait écho en moi.

D'abord parce que je suis issu d'une longue lignée de paysans. Des BOSSUT cultivent la terre autour de Lys-lez-Lannoy, Lannoy et Hem depuis 1750. Le dernier, Christian BOSSUT, l'un de mes cousins, a pris sa retraite, il y a un peu plus d'un an. Il exploitait la ferme Braquaval à Hem – rachetée terre et bâtiments par la municipalité.

Alors, j'ai peine à voir la misère du monde paysan ; comment en est-on arrivé au point que ceux qui nous nourrissent des fruits de la terre, n'aient, pour certains d'entre eux, pas mêmes les moyens de vivre dignement.

Et puis, je n'ai pu m'empêcher de rapporter le fait d'être « rendu au sol, à la réalité rugueuse à éteindre » à l'exercice des fonctions financières et comptables dans nos collectivités territoriales.

D'abord parce que les agriculteurs comme les « comptables » ont hélas souvent été pris comme boucs-émissaires de bien des maux dont ils n'étaient pas responsables même s'ils ont pu en être les instruments. C'est tellement facile, tellement pratique de dénoncer la gestion comptable de ceci ou cela, en omettant de dire qu'elle n'est que la conséquence et je dirai même la condition nécessaire à la coexistence d'injonctions, de volontés, d'aspirations d'un autre ordre souvent antagonistes parfois contradictoires.

La terre est dure, la terre est basse ... si vous voulez en tirer quelque chose, il faut bien la connaître, il faut la travailler hiver, printemps, été, automne : labour, semailles, germination, moisson.

C'est un travail ingrat, répétitif, parfois réduit à rien par les caprices de la météo.

La terre, il ne faut pas trop lui en demander sinon elle devient stérile, il ne faut pas trop la stimuler artificiellement par des intrants, sinon elle se retourne contre vous.

Mais si vous la respectez, elle vous donnera, année après année, à la mesure de ce qu'elle peut.

Voyez-vous, il me semble que tout cela peut s'appliquer à ce que nous faisons, ici aujourd'hui : labour, ce que nous ferons fin mars avec le BP : semailles, ce qui, chaque chose à son rythme, à sa mesure se fait au fil de l'année : germination ce que nous constaterons, in fine, en Compte Administratif : moisson, cette récolte moissonnée la population ne s'en nourrira pas, mais elle la recevra en service public. »

Avant de rendre la parole, il remercie ceux qui tiennent entre leurs mains les outils du budget, de la finance, des comptes ... les chefs de service dans leur domaine, la Directrice et les agents du service Finances de la Ville qui malaxent, jour après jour, cette matière parfois ingrate, parfois rebelle.

Il les remercie pour le travail accompli dans des conditions pas faciles avec deux mutations, un congé parental sur la même année dans un service qui compte 5 personnes.

Il a également une petite pensée, pour l'une de ses agents, qui, depuis plusieurs années, venait chaque matin de St Amand pour traiter avec une redoutable efficacité les comptes monsois et qui a enfin obtenu une mutation qui la rapproche de chez elle.

Il a une autre pensée pour un vacataire qui travaille temporairement à la Mairie et qui, chaque matin, vient de Cambrai et conclut que « la réalité, rugueuse à étreindre », c'est aussi cela.

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour sa présentation pédagogique en insistant sur l'excellence de la situation financière monsoise avec une absence de dette, une fiscalité très basse, un niveau d'investissement pour 2019 jamais atteint. Il note, toutefois, deux inconnues que sont la participation de la Région d'une part, et celle de la MEL d'autre part sur les espaces publics.

M. GARCIA regrette qu'au niveau national, 20 % des Français continueraient de payer la taxe d'habitation. Il trouve cette situation « bizarre » pour une taxe et considère que les 17 % de Monsois qui continueraient à la payer ne sont pas tous milliardaires.

Il s'inquiète également du creusement du déficit de l'Etat et des administrations centrales qui est passé de 2,4 % de la richesse nationale en 2017 à 3,2 % en 2018 puis à 4,1 % en 2019.

Il note l'intention louable de supprimer certaines petites taxes comme la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ou la taxe sur les pylônes.

Concernant la Ville de Mons en Barœul, il constate une faible hausse des dépenses de fonctionnement même si celle-ci est faussée par la suppression des NAP et par un effet mineur constitué par l'absence de scrutin en 2018.

Il déplore la diminution de la population avec 21 046 habitants recensés malgré la livraison de certaines constructions et trouve dommage cette situation pour une ville au cœur de la Métropole.

Il regrette que les coûts de construction de la future crèche et des vestiaires du stade Michel Bernard soient supérieurs aux prévisions de la maîtrise d'œuvre et demande à être vigilant en tenant compte des coûts normaux de construction.

En ce qui concerne les investissements, il considère que sur les 14 millions annoncés, 30 % ne seront pas réalisés comme c'est le cas chaque année.

Il indique enfin qu'il n'a pas de remarque particulière à faire sur les dépenses d'investissement concernant les rénovations d'écoles ou d'équipements sportifs.

M le Maire répond à propos de la suppression partielle de la taxe d'habitation qu'il sera difficilement tenable de laisser un tel effet de seuil.

Il rappelle que la Ville a bénéficié d'une amélioration des dotations de péréquation et que « l'orage ne vient pas ».

Il ajoute qu'il le rejoint sur la question de la population en soulignant qu'il ne s'agit pas d'un problème d'attractivité mais de nombre de logements et de nombre de personnes par logement.

Il rappelle que la commune a perdu un quart de sa population depuis le pic de 1980 et près de 2 000 habitants depuis 2001.

Il juge la situation très préoccupante sur le plan environnemental pour une ville en plein cœur de la Métropole lilloise et ajoute que le Préfet a levé le ton à Emmerin pour demander l'arrêt des constructions sur les terres agricoles et les champs captants.

M. TONDEUX indique qu'il a été un peu surpris au départ du recours à l'emprunt mais qu'avec les explications, la mesure lui semble justifiée d'autant plus que le taux d'emprunt sera inférieur au montant de l'inflation.

Il ajoute à propos de la baisse de la population qu'il entend depuis plusieurs années que la population va remonter et il s'étonne que ce ne soit pas le cas malgré le fait que des programmes immobiliers soient terminés.

Il s'étonne également qu'il y ait 35 résidences secondaires à Mons en Barœul.

M. le Maire précise que l'emprunt est destiné à mobiliser des sommes pour des éléments fonciers qui entreraient dans le patrimoine.

Il ajoute que les commerces souffrent de la concurrence des achats en ligne et des grandes surfaces et que les agences bancaires sont les friches de demain.

Il précise qu'il n'est pas certain que ces opérations se concrétisent et ajoute qu'une négociation très rude a été engagée avec des hommes d'affaires pour les 800 m² situés au 154 rue de Gaulle.

Il rappelle au sujet de la population que 20 % des habitants sont recensés par an et que le chiffre d'aujourd'hui concerne l'année 2016 ce qui explique que certaines opérations ne sont pas intégrées dans ce compte.

Il ajoute que les reconstructions sont plus petites ce qui entraîne une baisse de la densité mais note que les villes voisines ont gagné des habitants.

Il explique que les autres communes compensent par des constructions mais qu'à Mons en Barœul il y a peu de terrain.

Il évoque une autre raison avec les déconstructions de l'ANRU et le fait que l'équation d'un logement construit pour un logement déconstruit est appliquée aujourd'hui à l'échelle métropolitaine.

Il considère que la cible à Mons en Barœul est à 23 000 habitants et rappelle qu'en 1980 la Ville a flirté avec les 30 000 habitants.

M. DECLERCQ souligne que, malgré la croissance économique, le chômage et la précarité n'ont pas été résorbés et rappelle que la Région compte 11 % de chômeurs malgré des stabilisateurs économiques et sociaux qui permettent d'amortir les chocs.

Il approuve le diagnostic qui est fait au sujet des collectivités locales et désapprouve la baisse des dotations de l'Etat.

Il salue la bonne gestion pour la Ville de Mons en Barœul mais émet quelques propositions et observations :

- il note qu'il n'y a pas de dérapage des dépenses de personnel mais s'interroge sur le fait que le personnel des espaces verts travaille moins en été qu'en période hivernale,
- il propose de développer l'apprentissage,
- il regrette le manque de communication sur l'absentéisme et son impact sur la masse salariale,
- il apprécie la renégociation de la prime d'assurance dommages aux biens mais s'interroge sur les autres contrats d'assurances,
- il dénonce l'augmentation des bases d'imposition et l'atteinte portée au pouvoir d'achat,
- il approuve les investissements répondant aux besoins de la population mais regrette que la planification ne soit pas plus lissée et moins focalisée sur l'élection municipale de 2020.

M. LEBON note un résultat de la section de fonctionnement supérieur de 800 000 € au budget prévisionnel 2018 et considère comme contradictoire de répondre aux associations qui ont des projets que la Ville n'a pas de budget pour les financer.

Concernant la « révolution de l'emprunt », il indique qu'il n'y a pas d'opposition des écologistes et que les projets paraissent intéressants. Il ajoute toutefois à propos du commerce qu'il faut poursuivre la diminution de la place de la voiture en ville.

M. BOSSUT répond à M. DECLERCQ que la Mairie recrute des apprentis (à la piscine, dans le secteur de la petite enfance, aux espaces verts) mais que ce n'est pas toujours simple en termes d'encadrement et qu'on constate des réussites et des échecs.

Il ajoute que les agents des espaces verts travaillent moins l'hiver que pendant l'été.

A propos de l'absentéisme, il invite M. DECLERCQ à se procurer le bilan social et note que de manière générale, la situation n'est pas défavorable par rapport à ce qui se fait ailleurs même si l'absentéisme est plus important dans les structures pour personnes âgées compte tenu de la pénibilité du travail.

Il répond à M. LEBON qu'on réalise 97 % des autorisations de dépenses en fonctionnement et qu'on est ainsi très proche de la barre fixée. Il ajoute qu'il ne voit pas comment descendre au-delà des 3 % qui est un résultat normal.

Il précise que l'idée qu'il y ait trop d'argent est fautive et qu'il n'y en a jamais assez pour l'ensemble des collectivités.

Il explique qu'il s'agit d'un système en préfinancement où la Ville thésaurise pour financer des investissements ultérieurs.

Il indique qu'il n'y a pas d'excès de moyens et que la Ville est toujours dans le contrôle et l'ajustement des dépenses.

Concernant l'emprunt et le terme de « révolution », il note qu'il s'agit d'une « révolution de Palais » et qu'on le fera si l'opportunité se présente en espérant qu'elle se présente. Il ajoute que ce n'est pas planifié pour tomber avant les élections et souligne qu'il se soucie très peu du calendrier électoral.

M. le Maire remercie les intervenants pour leur participation au débat.

Il met l'accent sur les intentions politiques avec les travaux dans les écoles, la restauration scolaire, le fonds culturel, la création d'un poste et demi d'ATSEM en accompagnement du dédoublement des classes de CP et CE1, l'école de musique et l'économie.

Il souligne que ce n'est pas de l'immobilisme et qu'il faut également se préparer à un poids lourd en fonctionnement avec la future crèche.

Il précise en termes d'investissement que, selon une appréciation pluriannuelle, la Ville a dépensé en moyenne 7 millions d'euros par an pendant le mandat et qu'il s'agit d'une moyenne très élevée par rapport aux villes comparables.

Il rappelle en matière de fiscalité locale qu'à Mons en Barœul, la moyenne annuelle de la part communale de taxe d'habitation est de 123 € contre 248 € en moyenne communautaire et 365 € pour certaines villes. Il ajoute que pour la taxe foncière, la moyenne de la part communale est de 127 € en moyenne contre 256 € en moyenne communautaire et 371 € de taxe maximale pour certaines villes du territoire de la MEL.

Il note qu'ainsi un Monsois paie 2 fois moins d'impôts locaux pour sa commune en moyenne par rapport aux villes moyennes de la Métropole.

Il estime que cette situation de « bon élève » interpelle lorsque l'ANRU décide de participer aux financements des équipements publics à hauteur de 25 % pour la Ville alors que certaines villes qui ont des difficultés financières obtiennent des financements à hauteur de 70 %.

Il considère également que les Monsois qui paient moins de taxe d'habitation seront moins bénéficiaires de la suppression de celle-ci.

Il juge que la situation n'est absolument pas confortable pour la suite car la clé du succès à Mons en Barœul est un autofinancement satisfaisant. Il invite à prendre de la hauteur en expliquant que la Ville est engagée dans une phase historique de son évolution avec l'ANRU 1 à hauteur de 220 millions et l'ANRU 2 d'un montant de 150 millions d'euros avec 386 démolitions, des reconstructions et des réhabilitations d'environ 60 000 € par logement, de nouveaux équipements publics, 12 hectares d'espaces publics à refaire.

Il précise que ce monstre financier doit être assuré par la Ville sur la base de l'autofinancement.

Il ajoute qu'il s'agit pendant un quart de siècle 2001/2027 de réparer et reconstruire ce qui a été fait en 5 ans.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

2/1 – La programmation 2019 de la Politique de la Ville

Mme CHABANE présente, comme chaque année, la programmation des actions du Contrat de Ville pour l'année 2019.

Elle décrit le contexte et la philosophie qui ont présidé à la construction de cette programmation.

Elle évoque la constance des représentants d'associations, des partenaires institutionnels, des services de l'Etat et de la Ville, des citoyens pour coconstruire ensemble une programmation qui a du sens pour le territoire monsois.

Elle ajoute que, depuis maintenant 10 ans, elle a la responsabilité de cette délégation qu'est la Politique de la Ville.

Elle précise qu'elle a pu constater la constance avec laquelle les porteurs de projets, les forces vives du territoire, les citoyens engagés, répondent et se rassemblent autour des objectifs que la Ville définit.

Elle souligne les objectifs et ambition autour d'un projet commun pour les Monsois vivant dans le « Nouveau Mons » malgré ceux qui subissent les difficultés liées aux transformations économiques et sociales des dernières décennies, ceux qui ne bénéficient plus ou pas de cette fameuse mobilité économique et sociale, ceux pour qui le déterminisme social rend tout plus difficile et tout le temps : la recherche d'un emploi, la recherche d'un logement, l'accès aux soins, à la culture...

Elle estime qu'il y a nécessité à coconstuire des solutions et note que cette programmation d'actions en est un des aspects et, que chaque année, la Ville tente de faire son possible pour être à la hauteur de ses ambitions, être à la hauteur du succès du plan de rénovation urbaine et bien sûr des attentes des concitoyens.

Elle précise que tout cela doit s'inscrire dans le paysage de la métropolisation et que la place prise par la MEL dans le Contrat de Ville, dans le PRU mais aussi dans les stratégies liées aux politiques de logement et de peuplement, de transport, de mobilité constitue un véritable enjeu pour mieux répartir les richesses, veiller à tendre vers une égalité territoriale pour l'ensemble des métropolitains.

Elle ajoute qu'il n'y a pas d'un côté les quartiers en Politique de la Ville et les autres. Elle indique que les actions pour le « Nouveau Mons » ont des effets sur les autres quartiers de la ville que ce soit en rénovation urbaine, en matière d'éducation.

Elle explique qu'il ne faut pas voir cette programmation comme un dispositif d'exception qui aurait pour conséquence de scinder la ville en deux mais plutôt la considérer comme une série d'actions, un levier pour les concitoyens les plus vulnérables, qui d'une manière ou d'une autre, rayonnent sur toute la ville.

Elle présente le power point.

Elle conclut par remercier le « gardien du temple », Jérémy TREU, les services de la Ville, les associations monsoises et les élus qui ont participé à la co-construction de cette nouvelle programmation monsoise.

M. le Maire s'associe aux remerciements de Mme CHABANE.

Mme LAVALLEZ juge qu'il y a beaucoup d'actions positives dans l'ensemble.

M. le Maire rappelle que les dispositifs de Politique de la Ville concernent les actions menées dans les quartiers de géographie prioritaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Acquisition du 134 rue du Général de Gaulle – Ancienne agence CIC

M. JONCQUEL explique que la Ville de Mons en Barœul agit avec ses moyens, avec sa grande capacité à mobiliser des ressources (notamment sur le Quartier de Politique de la Ville) pour endiguer le déclin commercial perceptible dans le cœur des villes moyennes depuis maintenant 40 ans.

Il ajoute qu'elle agit concrètement en ayant dégagé une capacité financière pour l'embauche d'un cadre A spécialisé sur ces questions.

Il précise que la Ville mobilise 3 leviers :

- la construction d'un partenariat fort avec les commerçants et porteurs d'activité,

- faire en sorte que le cadre de vie incite les clients usagers à fréquenter les commerces, ce qui a été fait sur l'Europe et devra être renforcé sur les autres secteurs de la ville,

- le levier immobilier en favorisant sur quelques secteurs stratégiques une maîtrise foncière publique pour favoriser la reprise, dès lors que le marché n'y va pas spontanément.

Il rappelle qu'historiquement la Ville l'a fait en mobilisant de lourds moyens et les partenaires de la rénovation urbaine sur la galerie de l'Europe.

Il ajoute qu'il est ici question de saisir l'opportunité d'acquérir un bien situé au 134 rue du Général de Gaulle, l'ancienne agence CIC.

Il indique que sur ce site, il s'agit avec des partenaires comme la BGE de favoriser la restructuration, la recherche de prospect et la mise en location pour une activité commerciale répondant aux besoins du secteur avec une logique d'accompagnement et de montée en puissance dans la perspective d'une revente à moyen terme.

Il précise que l'acquisition se fait au montant du prix des Domaines soit 218 K€, prix tout à fait cohérent et mesuré au regard de l'état excellent du bien.

Mme LAVALLEZ espère que cette acquisition créera une dynamique commerciale et pas uniquement dans le secteur tertiaire et ajoute qu'il faut repenser le stationnement du Haut de Mons.

M. le Maire précise que cette action n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée. Il juge que ce n'est pas à la Ville de choisir les activités et espère un retour au final à la sphère marchande.

Il considère cet emplacement tout à fait stratégique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/2 – Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Van der Meersch

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit de préparer la requalification de ce secteur urbain stratégique en lien avec la demande globale du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Il précise qu'il s'agit davantage d'un site associé qu'un site qui fera l'objet de subventions de l'ANRU.

Il indique que ce site de 4 150 m² est situé à la jonction entre le site de la Solitude, les équipements publics Polyèdre et Boulodrome, les cheminements piétons et paysager entre la Centralité et le Fort.

Il ajoute que la Ville a provoqué l'opportunité d'acquérir le foncier auprès du CROUS après fermeture de la résidence universitaire et qu'elle lance les études de conception d'un projet d'aménagement répondant aux objectifs suivants :

- accueillir de nouveaux logements,
- créer une logique de mixité,
- désenclaver le secteur via la création d'une liaison douce Est-Ouest.

Il explique qu'afin de faciliter les démarches ultérieures d'aménagement, il s'agit par cette délibération de désaffecter et de déclasser le foncier qui était propriété de la Ville en domaine public, en l'occurrence le parking situé à l'arrière de la résidence pour une surface de 2 415 m².

Il ajoute que la MEL est amenée à procéder à la même démarche sur le foncier du parking côté Ouest.

Il annonce les prochaines étapes que sont la définition de grandes orientations, la sélection d'un opérateur et la mise au point du projet avec à chaque étape des échanges avec les riverains.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/3 – Mise en œuvre des outils issus de la loi ALUR pour la lutte contre l'habitat indigne – Convention de prestation de service entre la MEL et la Ville

M. JONCQUEL explique que nous sommes confrontés, depuis de nombreuses années, à la difficulté croissante de nombreuses familles à se loger, à un phénomène de division de maisons de ville en plusieurs logements avec des conséquences au mieux en termes de stationnement et au pire en termes de décence des biens loués.

Il ajoute qu'il y a très peu de prises en termes réglementaires sur ce sujet puisqu'il n'y a pas d'autorisation au titre de l'urbanisme dès lors que le projet n'ajoute pas de surface ou ne modifie pas l'aspect extérieur.

Il précise également que les démarches sont très longues en cas de suspicion de marchands de sommeil.

Il indique que la MEL, compétente en matière de logement, propose aux communes volontaires d'expérimenter de nouveaux outils proposés par la loi ALUR :

- l'autorisation préalable à la division,
- l'autorisation préalable à la mise en location ou la déclaration de mise en location.

Il souligne qu'en lien avec la MEL, la Ville de Mons en Barœul a été identifiée comme très adaptée pour tester l'autorisation préalable à la division.

Il propose donc de tester, sur une période de deux ans, l'autorisation de division et en fonction du bilan qui en sera tiré, de stopper, de poursuivre le dispositif de contractualisation ou d'adopter un régime d'autorisation de mise en location.

Il précise que la Ville prendra en charge l'instruction et que la MEL mettra en œuvre les outils de gestion et financera l'instruction sur la base d'un forfait fixé à 78,75 € par dossier.

M. le Maire explique qu'il peut citer de nombreux exemples pour lesquels on ne pouvait rien faire et ajoute que la loi ALUR propose des outils concrets. Il considère que c'est bon de mettre de l'ordre dans tout ça.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/4 – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Adhésion à l'association nationale et engagement de la démarche

Mme DA CONCEIÇÃO explique qu'il s'agit d'engager la Ville dans la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avec l'idée que l'emploi est un droit et que tout n'a pas été tenté.

Elle précise les principes fondamentaux de cette expérimentation :

- personne n'est inemployable,
- le travail ne manque pas,
- l'argent ne manque pas puisqu'on finance le coût du chômage à hauteur de 18 000 € par personne et par an.

Elle ajoute qu'il s'agit de créer des emplois non couverts par le secteur marchand.

Elle indique que les villes de Tourcoing et Loos ont expérimentés ce dispositif de la MEL et que la Ville s'appuiera sur Hélène JAROSZ et le CCAS pour mobiliser des publics.

Elle se dit persuadée que de cette mobilisation sortiront des solutions.

M. TONDEUX s'étonne qu'il soit question de candidature et que ce ne soit pas automatique.

Mme DA CONCEIÇÃO lui répond que la loi crée un droit d'option et qu'après un travail de mobilisation pendant un à deux ans un projet sera présenté. Elle ajoute que ça va créer une dynamique et que le travail a déjà commencé avec ce public sur les ateliers et les forums.

M. LEBON estime qu'il s'agit d'un bon projet même s'il avoue avoir du mal à suivre la politique Emploi du Gouvernement. Il ajoute qu'il y a une forte attente des Monsois, que la Ville va être mise à contribution et qu'il faudra être au rendez-vous.

Mme DA CONCEIÇÃO lui répond qu'il faudra déployer une énergie en termes de coordination et que la Ville sera au rendez-vous.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/5 – Mutualisation de la plateforme Enjoy-MEL entre la Métropole Européenne de Lille et les communes membres pour développer l'attractivité des cœurs de ville et des centre-bourgs – Convention entre la MEL et la Ville

M. JONCQUEL présente la plateforme ENJOY MEL.

Il explique que par cette délibération, il s'agit de saisir une opportunité proposée par la MEL et de s'inscrire dans le dispositif ENJOY-MEL.

Il indique qu'il s'agit d'une plateforme numérique qui permet à un usager de repérer sur un lieu les commerces et activités disponibles et que la recherche peut se faire par thème, par intérêt ou par lieu.

Il ajoute que la MEL travaille sur la mise en place de cette plateforme depuis deux ans, à partir de territoires pilotes pour être peu à peu déclinée sur l'ensemble des territoires volontaires.

Il précise qu'il est proposé d'intégrer la démarche par la signature d'une convention, que la MEL met à disposition la plateforme et que la Ville sensibilise les commerçants à l'importance du digital et à l'existence de cette plateforme.

Il reconnaît que ce service n'est pas la panacée en matière de commerce et qu'il aurait préféré que la MEL, compétente en matière de commerce et d'économie, renforce ses dispositifs de soutien au commerce de proximité et ses outils de maîtrise des commerces et activités de périphérie.

Il propose, néanmoins, de saisir cette opportunité pour les raisons suivantes :

- la Ville dispose d'une ressource en interne (Hélène JAROSZ) qui permet d'instruire ce projet,
- cela donne l'occasion de renforcer le partenariat et les échanges avec les commerçants sur des enjeux essentiels,
- c'est une expérimentation gratuite qui permet à la Ville de s'inscrire dans un cadre métropolitain.

Il conclut que la participation de la Ville doit se limiter à la mobilisation d'ingénierie au plus près des porteurs d'activités.

M. PANNETIER juge cette initiative intéressante et estime que la MEL joue son rôle d'accompagnement de la transition numérique même s'il la considère en deçà des initiatives d'autres villes comme Bordeaux, Nantes, Rennes ou même Saint-Quentin, Saint-Omer ou Valenciennes.

Il estime, toutefois, que la mise en place d'une telle plateforme ne va pas de soi si les commerçants ne maîtrisent pas tous les outils numériques et juge qu'un accompagnement est indispensable.

Il ajoute que la ville de Lille a mis en place 5 services civiques pour cette plateforme et que sans cet accompagnement les commerçants ne vont pas se saisir de cette plateforme.

Il indique que la convention précise que la Ville s'engage à assurer la formation et l'animation et que la MEL fait donc peser ce service sur les villes.

Il souligne que la convention proposée est prévue pour 4 mois alors que l'expérience démontre qu'il faut au moins une année d'usage pour réellement mesurer l'impact de ce type d'outil sur le business des commerçants.

Il considère, par conséquent, que les conditions organisationnelles et techniques ne sont pas réunies.

Il ajoute que les relations doivent être marquées par la confiance avant tout et que pour toutes ces raisons il a choisi de s'abstenir.

M. le Maire souligne qu'il n'a aucun problème par rapport à ce point de vue.

Il juge que la Ville n'a pas beaucoup de leviers pour entretenir le contact avec les commerçants monsois et qu'il émet les mêmes réserves.

Il estime en même temps que la MEL a souvent été critiquée pour son manque d'initiative en matière économique en particulier dans les quartiers de Politique de la Ville.

M. TONDEUX indique qu'il est allé sur la plateforme et qu'il a donc un œil critique. Il dit avoir été déçu considérant y avoir découvert le Web d'il y a 10 ans.

Il ajoute que cette initiative a déjà été tentée de nombreuses fois et a souvent échoué.

Il avoue toutefois y avoir inscrit son entreprise et y avoir créé ses bons plans.

M. POURCEL rejoint Messieurs PANNETIER et TONDEUX sur ces arguments. Il estime que s'il n'y a pas l'humain derrière, ça ne marche pas et ne voit pas ce que cette initiative va amener de plus.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; 6 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. PANNETIER, M. BOSSUT, M. DECLERCQ, M. BAENTS, Mme LAVALLEZ et M. GARCIA.

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mars 2019

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – Convention de partenariat entre la Ville de Mons en Barœul et l’association Lille3000 pour l’organisation d’Eldorado – Autorisation de signature

M. LEDÉ rappelle que le thème de Lille 3000 en 2015 s’intitulait Renaissance et qu’il s’agit en 2019 de participer à l’évènement ELDORADO.

Il précise que de fin avril à novembre se dérouleront des projets spécifiques et des actions habituelles revisitées aux couleurs d’ELDORADO comme la journée de la petite enfance, les dimanches du Barœul, le concert de l’Harmonie ou l’ouverture de la saison culturelle.

Il ajoute qu’il s’agit pour la Ville du même niveau de participation financière qu’en 2015.

Il invite le conseil municipal à signer la convention correspondante.

Mme LAVALLEZ estime que le thème invite aux voyages et propose de mélanger le savoir-faire extérieur avec le savoir-faire monsois en créant pourquoi pas un géant pour la Ville en forme de pélican, symbole de la Ville en hommage à la brasserie.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 2 conseillers municipaux s’étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

13/1 – Adhésion au dispositif de valorisation des Certificats d’Economie d’Energie (CEE)

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

13/2 – Adhésion au dispositif de Centrale d’Achat Métropolitaine – Autorisation de signature de la convention d’adhésion

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2017

Pas de vote.

13/4 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement et de l’eau potable – Exercice 2017

Pas de vote.

13/5 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Pas de vote.